



# SAISON 2022 - 2023

## FICHE D'INSCRIPTION DAM'J

### Club MUSCULATION



A remplir par DAM'J

Vacciné  Test PCR

**ADHERENT :**

NOM : ..... PRENOM : .....

Né(e) le : ..... Sexe :  F  M

Adresse : Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**e.mail :** .....

(Ecrire lisiblement, information importante pour la communication au cours de la saison)

Pers..... Port.....

Nom du médecin traitant : .....

**IMPORTANT : Pour tous les sports CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE afin de clôturer votre nouvelle inscription et valider votre assurance DAM'J. Pour votre renouvellement d'inscription, votre certificat médical est valable trois ans, à condition de ne pas être concerné par une case OUI sur le questionnaire médical confidentiel que vous trouverez sur notre site et que vous garderez précieusement.**

Je, soussigné(e), M.....adhérent au Club de Musculation de DAM'J, certifie ne pas être concerné(e) par une case OUI du questionnaire médical ; et m'engage à signaler tout problème de santé occasionnel ou permanent, pouvant influencer sur l'activité pratiquée, ceci, en toute confidentialité.

Les médecins, SAMU, POMPIERS, sont les seuls habilités à décider du lieu d'hospitalisation de l'adhérent.

Personne à prévenir en cas de problème :

NOM : ..... PRENOM : ..... :

Lien avec l'adhérent

**PAIEMENT A L'INSCRIPTION – 130 € pour l'année**

◆ Possibilité de payer en trois fois maximum, (50 €, 50 €, 30 €) 1<sup>er</sup> paiement le mois de l'inscription ; avec dépôt de **tous** les chèques, à l'ordre de DAM 'J et **datés du jour de l'inscription. Vous devez mentionner au dos des chèques, la date complète d'encaissement.**

◆ Cochez case(s) correspondant à votre mode de règlement.

DATE	MONTANT	MODE DE REGLEMENT						
		Chèque	Espèces	CAF	Tickets Jeunes	Chèque Vacances	Coupon Sport	C.E.

# CLUB MUSCULATION DAM'J

## HORAIRES DURANT PERIODE COVID19 :

*Du Lundi au Vendredi :* De 17 h 00 à 19 h 30 et le Mardi de 19 h à 21 h

*Samedi :* De 14 h 00 à 17 h 00

## MESURES DURANT PERIODE COVID19 :

Actuellement, il nous est impossible de nous projeter sur les éventuelles restrictions gouvernementales en cas de nouvelle vague (notamment pour l'accès aux non-vaccinés\*\*VOIR CHARTE CI-DESSOUS).

## REGLEMENT INTERIEUR

RESPONSABLE DU CLUB : Michel LEFEVRE – Michel ANCLIN

### LA PHILOSOPHIE DU CLUB :

- Notre salle est avant tout un endroit pour se détendre après une journée de travail. Nous ne cherchons pas à faire de la compétition mais plutôt à être bien dans son corps. Nous demandons à chacun de respecter les personnes, les locaux, le matériel qui a été régulièrement entretenu par quelques bénévoles.

### L'ADHESION :

- L'adhérent est accepté au club musculation à partir de 16 ans.
- Le certificat médical est **OBLIGATOIRE**.
- Merci de coller votre photo pour le trombinoscope.
- Tout dossier incomplet entraînera le refus d'accès à la salle.

### L'ACTIVITE :

#### 1. L'échauffement :

- Afin d'éviter les accidents, l'échauffement est nécessaire et **obligatoire**. Donc aucune personne ne s'entraînera **sans échauffement préalable**.

#### 2. L'entraînement :

- N'essayer jamais de lever des barres et des poids trop lourds. Travaillez progressivement et à votre rythme.

*Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de ces quelques règles.*

#### 3. L'alimentation :

- Pendant l'entraînement, pensez à boire et à vous ravitailler. (ne mangez pas trop avant l'entraînement)

*Les produits anabolisants et leurs dérivés sont strictement interdits. Des contrôles peuvent avoir lieu et entraîner une exclusion.*

## LES LOCAUX :

- Par mesure d'hygiène, **MERCI DE CHANGER DE CHAUSSURES POUR TRAVAILLER DANS LA SALLE DE SPORT.**
- La salle doit être rangée à la fin de chaque entraînement.

CHAQUE ADHERENT NE SE PLIANT PAS AU REGLEMENT SERA PASSIBLE D'EXCLUSION

Fait à,

Le

Signature de l'Adhérent,  
« Lu et Approuvé »,

## CHARTRE DAM'J

Suite au vécu de la saison passée, il nous semble nécessaire de vous rappeler ces informations :

Les cotisations sont des contributions à la vie de l'association, qui sont versées en début d'année pour l'intégralité de la saison sportive. Elles sont votées, lors de l'Assemblée Générale, par l'ensemble des adhérents pour assurer le bon fonctionnement de l'association, quel que soit le nombre de séances dispensées. Les adhérents n'ont donc pas « acheté » une prestation sportive, délivrée à l'unité, mais bien payé une cotisation décidée collectivement en Assemblée Générale, pour contribuer au bon fonctionnement de l'association, comportant notamment le paiement des salaires. **Par conséquent, il n'y a pas lieu de procéder au remboursement des cotisations pour la période de suspension qui n'est ni du fait des adhérents, ni du fait de l'association**, sauf si les statuts ou le règlement intérieur prévoit explicitement le remboursement des cotisations lors de la suspension des activités en raison d'une interdiction générale des pouvoirs publics. (Ce qui n'est le cas, nous concernant).

\*\*En application des dispositions préfectorales, nous sommes dans l'obligation de vous demander votre Pass Sanitaire :

- Soit avec votre certificat de vaccination,
- Soit test PCR Négatif de moins de 72 h (présenté à chaque séance)
- Soit avec votre certificat de rétablissement (test positif de moins de 6 mois et plus de 11 jours)

Fait à Damelevières,

le  
Signature,